

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 16 novembre 2021 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Sont présents:

Monsieur le maire, Robert Leclerc

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Claude Larocque
Éric Jodoin
Kelly Huard
Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne

Est également présente à la séance, madame:

Caroline Dubois, directrice générale

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par le maire à 20 h 00.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Intégration de la rue des Érables aux infrastructures municipales
- 10.2 Support au procédures judiciaires – Transbordement de propane
- 10.3 Efforts prioritaires Sureté du Québec
- 10.4 Urgence de travaux - Cours d'eau BR31 pour le rang du Carré
- 10.5 Déneigement de bornes sèches

ADOPTÉE

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 5 octobre 2021 et de la séance spéciale du 1^{er} novembre 2021

349-11-2021

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 5 octobre 2021 et de la séance spéciale du 1^{er} novembre 2021.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

1. Remerciements à l'équipe des travaux publics

3. Finances

3.1 Comptes à payer

350-11-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'octobre 2021 pour une somme de 343 252,09 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 65 494,70 \$.

ADOPTÉE

3.2 Autorisation de paiement à la firme Shellex

351-11-2021

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 130-04-2021 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec l'aménagement d'une chambre de contact à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 16382 de la firme datée du 30 septembre 2021 au montant de 11 000,00 \$, plus les taxes applicables, couvrant une partie de l'ingénierie préliminaire;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Dubois, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE pour pourvoir au financement de ces honoraires soit utilisé le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

ADOPTÉE

3.3 Autorisation de paiement à la firme Shellex

352-11-2021

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée, selon la résolution numéro 152-05-2020 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie en lien avec la réalisation des plans et devis pour l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 16375 de la firme datée du 30 septembre 2021 au montant de 17 240,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Dubois, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE soit utilisé pour pourvoir au paiement des services professionnels le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

ADOPTÉE

3.4 Décompte progressif numéro 7 – Réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes

353-11-2021

CONSIDÉRANT LES travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement du décompte progressif numéro 7 présentée par monsieur Karl Lassonde, ingénieur de la firme Les Services EXP inc., datée du 28 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le montant du décompte progressif numéro 7 s'établit à 118 557,64 \$ incluant les taxes et qu'il correspond à la libération de la retenue de garantie de 5 % applicable sur les travaux, à l'exception des travaux de gainage de ponceau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, appuyé par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro 7 à l'entreprise « R. Guilbeault Construction inc. »;

QUE soit autorisée madame Caroline Dubois, directrice générale, à signer le décompte progressif numéro 7;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affectée l'aide financière versée par le ministre des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

ADOPTÉE

3.5 Autorisation de paiement – Entreprise Inlibro

354-11-2021

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2021-064 de l'entreprise Inlibro datée du 8 octobre 2021 au montant de 2 161,24 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette facture fait référence à une entente signée le 13 mars 2019;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé le paiement de la facture.

ADOPTÉE

3.6 Autorisation de paiement à la firme Shellex

355-11-2021

CONSIDÉRANT LE mandat octroyé à la firme Shellex, selon la résolution numéro 334-10-2020 pour les services professionnels en ingénierie requis dans le cadre du prolongement du sentier piétonnier des rues Saint-Éphrem et Carrière;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 15873, d'un montant de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables pour des activités d'autorisation et de permis;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement émise par monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

ADOPTÉE

3.7 Autorisation de paiement à l'entreprise Energere Solutions éconergétiques

356-11-2021

CONSIDÉRANT LE mandat octroyé à l'entreprise Energere Solutions éconergétiques, selon une entente signée le 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 7186, d'un montant de 5 129,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement émise par monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé le paiement de la facture.

ADOPTÉE

3.8 Autorisation de paiement à la firme Artefactuel

357-11-2021

CONSIDÉRANT QUE la firme Artefactuel a été mandatée pour la réalisation d'un inventaire archéologique en lien avec la reconstruction du centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT LA facture partielle numéro 1081 de la firme datée du 21 septembre 2021 au montant de 8 510,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé le paiement de la facture.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Octroi de mandat pour l'assurance cyberrisques

358-11-2021

CONSIDÉRANT L'offre de services de l'entreprise Chapdelaine Assurances et Services Financiers inc. en lien avec le renouvellement de l'assurance cyberrisques;

CONSIDÉRANT QUE les services sélectionnés engendrent une prime annuelle de 2 000,00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA recommandation de madame Caroline Dubois, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit octroyé le mandat à l'entreprise Chapdelaine.

ADOPTÉE

4.2 Réaffectation des conseillères et des conseillers au comité et représentation aux organismes

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

4.3 Modification de la résolution numéro 313-10-2021 intitulée *Autorisation de carte de crédit pour madame Caroline Dubois, directrice générale*

359-11-2021

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit modifiée la résolution numéro 313-10-2021 pour faire passer le montant maximal de 1 000,00 \$ à 10 000,00 \$.

ADOPTÉE

4.4 Annulation de la carte de crédit de madame Cynthia Bossé

360-11-2021

CONSIDÉRANT LE départ de madame Cynthia Bossé du poste de direction générale de la municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit annulée la carte de crédit de madame Cynthia Bossé.

ADOPTÉE

361-11-2021

4.5 Modification du Règlementation de taxation numéro 220-334

CONSIDÉRANT QU'une correction doit être apportée à l'article 10 se nommant « *Compensation pour les services de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains* » pour remplacer le texte par celui-ci au deuxième alinéa :

- Immeubles de six (6) unités et plus : 209,97 \$ par bac et par année;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit modifié le règlement 2020-334.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'octobre 2021 et prévision des dépenses du mois de novembre 2021

362-11-2021

Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'octobre 2021 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de novembre 2021 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de novembre 2021, un budget de 8 050,00 \$, plus les taxes applicables pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

5.2 Recommandation d'embauche – Monsieur André Bienvenu

363-11-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit embauché monsieur André Bienvenu au titre de pompier à temps partiel.

ADOPTÉE

5.3 Dépôt du compte rendu des inspections incendie effectuées au cours de l'année 2021

Le compte rendu des inspections incendie pour l'année 2021 est déposé. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

5.4 Vidéo de prévention incendie

Un vidéo de prévention incendie réalisé par la MRC d'Acton est présenté aux membres du conseil municipal qui en prennent connaissance.

6. Transport et voirie

6.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2021

364-11-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de novembre 2021, un budget de 2 500,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

6.2 Entérinement de la lettre d'engagement transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ)

365-11-2021

CONSIDÉRANT LE projet de construction d'un trottoir sur la rue Saint-Éphrem, et ce, jusqu'au théâtre de la Dame de Cœur;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'engagement pour l'entretien, les réparations et le paiement des coûts reliés à ce sentier, incluant les noues et les conduites pluviales était requise et a été transmise au MTQ par madame Caroline Dubois, directrice générale pour la poursuite de l'analyse du dossier par le Ministère;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ladite lettre soit entérinée par les membres du conseil.

ADOPTÉE

6.3 Ministère des Transports du Québec – Projets particuliers d'amélioration (PPA) Attestation de fin des travaux – 21^e rang

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil de Municipalité d'Upton approuve les dépenses d'un montant de 36 710,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT LE renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité d'Upton :

- Accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base;
- Accepte que la Municipalité régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2022;
- Approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2022 au montant de 229 770,00 \$ pour une prévision de 8 100 déplacements;
- Approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2022, soit :
 - 32,50 \$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité);
 - 3,50 \$ déplacements locaux à l'unité;
 - 10,00 \$ déplacements extérieurs à l'unité;
 - 1,50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité;
 - 3,50 \$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité;
 - Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins;
- Autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 7 040,33 \$ pour l'année d'opération 2022;
- Approuve le plan de transport 2021 déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ dans le nouveau PSTA daté d'avril 2021;
- Valide la réalisation de 4001 déplacements en transport adapté en 2020 ainsi que la prévision de 6 000 déplacements en 2021;

- Autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers et s'ajustant au contexte actuel.

ADOPTÉE

6.5 Entérinement de l'achat d'une génératrice pour l'usine de filtration

368-11-2021

CONSIDÉRANT LE besoin d'une génératrice pour assurer le fonctionnement en tout temps et sans risque à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise G.A. Beaudry et fils inc. a déjà fourni une génératrice à la Municipalité, une soumission lui a été demandée;

CONSIDÉRANT QUE la soumission répond aux besoins et qu'elle est d'un montant de 41 239,00 \$ plus les taxes applicables et comprend :

- Une génératrice de 100KW;
- Inverseur automatique 400A 347/600V;
- Abri insonorisé;
- Réservoir de carburant;
- Livraison et mise en marché du manufacturier;
- Garantie de 1 an ou 200 heures.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que l'achat de ladite génératrice soit entériné.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

7.1 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2022

369-11-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT LES différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose aux municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT L'intérêt de la Municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT LES articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la Municipalité procède à l'achat des bacs suivants :

BAC VERT (MATIÈRES RECYCLABLES) 360 LITRES	15
BAC AÉRÉ BRUN (MATIÈRES ORGANIQUES) 240 LITRES	20
BAC NOIR (RÉSIDUS DOMESTIQUES) 360 LITRES	20

QUE la Municipalité délègue à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

QUE la Municipalité conclue avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulés par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Tous les bacs seront livrés au garage municipal situé au 730, rue Brasseur à Upton;

QUE soient mandatés le maire, monsieur Robert Leclerc, et la directrice générale, madame Caroline Dubois, à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

7.2 Autorisation de signature pour l'abrogation de l'entente sur la disposition des eaux usées du camping Wigwam

370-11-2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisée madame Caroline Dubois, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'abrogation de l'entente sur la disposition des eaux usées du camping Wigwam.

ADOPTÉE

7.3 Demande d'appui financier pour les activités du comité de la Rivière Noire (CRN) – Année 2022

371-11-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est l'une des trois (3) municipalités couvertes par le Comité de la Rivière Noire et que les administrateurs de celui-ci demandent une contribution financière de 500,00 \$ pour favoriser la mise en place de projets en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la CRN lance officiellement son service d'accompagnement et de support aux propriétaires situés au niveau des cours d'eau présents dans le bassin versant de la rivière Noire et que pour l'année 2022, des projets de sensibilisation, d'information et d'amélioration de la biodiversité et des bandes riveraines sont en élaboration sur le territoire d'action du comité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité verse pour l'année 2022 un montant de 500,00 \$ au Comité de la Rivière Noire conditionnellement à la contribution financière du même montant par les deux autres municipalités.

ADOPTÉE

7.4 Demande d'appui financier pour les activités 2022 du Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC)

372-11-2021

CONSIDÉRANT QUE le Comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC), composé d'administrateurs bénévoles dont quelques producteurs agricoles, est maintenant rendu à sa septième année d'existence et que son principal objectif est de planifier et organiser divers projets dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes de son bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE le bassin versant de la rivière Chibouet couvre plus de seize mille (16 000) hectares, principalement en terres agricoles et que, malheureusement, ce bassin versant comporte une très mauvaise qualité de l'eau et des taux inquiétants de pesticides d'origine agricole;

CONSIDÉRANT QUE le CRRC demande à la Municipalité d'Upton, qui est couverte en partie par le bassin versant de la rivière Chibouet, une contribution financière de 500,00 \$ afin de l'aider à poursuivre ses activités prévues pour 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, **APPUYÉ** par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité accepte de verser une contribution financière de 250,00 \$.

ADOPTÉE

7.5 Octroi de mandat pour la vérification des débitmètres

373-11-2021

CONSIDÉRANT L'offre de services de l'entreprise SIMO Management inc. pour la vérification de la précision des équipements de mesure de débit des installations d'eau potable et d'eaux usées, incluant les activités suivantes :

- Vérification de la précision d'un débitmètre de distribution sur une gamme de débit par méthode du débitmètre de référence;
- Vérification de la précision d'un débitmètre de distribution sur trois gammes de débit par méthode du débitmètre de référence;
- Sous réserve de faisabilité technique : Vérification de la précision d'un débitmètre d'eaux usées (DataGator) sur une gamme de débit par méthode du débitmètre de référence;

CONSIDÉRANT QUE ces vérifications doivent être faites en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du MAMH et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCC;

CONSIDÉRANT LES honoraires de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables ou de 1 200,00 \$ plus les taxes applicables si la vérification du débitmètre d'eau usées « DataGator » est impossible;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit octroyé le mandat à l'entreprise SIMO.

ADOPTÉE

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du registre de dons et commandites 2021

Le registre de dons et commandites 2021 remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

8.2 Demande commandite - Société Canadienne du Cancer

CONSIDÉRANT QUE l'évènement annuel du relais pour la vie, organisé par la Société Canadienne du Cancer aura lieu le 11 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet évènement, les participants seront invités à marcher de 18 heures à minuit dans des sentiers illuminés en mémoire et honneur à des proches touchés par le cancer;

CONSIDÉRANT LA demande de commandite émise à la Municipalité visant :

- L'autorisation de tenir l'évènement du 11 juin 2022 dans la municipalité d'Upton;
- L'autorisation d'accès au sentier du Parc nature de la région d'Acton jusqu'à 23 heures le 11 juin 2022;
- Une scène mobile et tout l'équipement nécessaire pour l'évènement;
- L'autorisation pour mettre un éclairage de couleur jaune sur le pont;
- L'autorisation de décorer le Parc nature avec des lumières aux couleurs du Relais pour la vie dans le respect de la nature et de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Dufresne, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité accepte la demande de commandite de la Société Canadienne du Cancer.

ADOPTÉE

375-11-2021

8.3 Demande commandite – Comité des paniers de Noël du village d’Upton

CONSIDÉRANT LA demande de contribution financière du Comité des paniers de Noël du village d’Upton pour l’achat de certificats échangeables contre des denrées alimentaires dans les marchés d’alimentation locaux pour les citoyens qui en feront la demande en remplacement de l’habituelle collecte de denrées non périssables;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d’Upton;*

IL EST PROPOSÉ par _____, monsieur Claude Larocque, _____, APPUYÉ par _____ madame Barbara Beugger et résolu à l’unanimité de ~~ss~~ **conseillères** et des conseillers que la Municipalité d’Upton offre un don de 1 000,00 \$ au Comité des paniers de Noël du village d’Upton.

ADOPTÉE

8.4 Modification de la résolution 242-07-2021 en lien avec la soirée de Noël pour le personnel municipal

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

8.5 Dépôt du rapport d’activité du service des loisirs et de la vie communautaire

Le rapport d’activité du service des loisirs et de la vie communautaire de la Municipalité d’Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

8.6 Autorisation de présenter une demande d’aide financière au programme *Pêche en herbe* et au programme de soutien pour l’ensemencement des lacs et cours d’eau

376-11-2021

CONSIDÉRANT QUE le programme *Pêche en herbe* permet d’initier des jeunes de 6 à 17 ans à la pêche sportive lors de la fête de la pêche qui se déroulera les 4 et le 5 juin prochain afin de favoriser le développement de la relève chez les pêcheurs au Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors de cet évènement, les jeunes sont invités à passer une journée près d’un plan d’eau où leur sont fournis une canne à pêche et un permis de pêche et qu’ils ont la chance d’apprendre sur la biologie des poissons, les rudiments de la pêche, le respect de l’environnement, la réglementation et des notions de sécurité;

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit autorisé monsieur Michael Bernier, coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales à présenter une demande d'aide financière au programme *Pêche en herbe* et au programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau pour la réalisation de cet évènement.

ADOPTÉE

8.7 Demande don – Fondation Aline Letendre

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation Aline Letendre est d'améliorer le milieu de vie et de travailler main dans la main pour faire mieux pour les résidents du C.H. Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe et que grâce aux initiatives, la Fondation et ses donateurs peuvent offrir des soins et un milieu de vie en continuelle amélioration aux résidents;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

IL EST PROPOSÉ par madame Kelly Huard, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Municipalité offre à la Fondation Aline Letendre un don d'un montant de 50,00 \$.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2021

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2021 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

M. Mathieu Beaudry se retire de la table des délibérations.

9.2 Approbation du rapport de consultation publique sur le projet d'élevage porcin de 9387-9880 QUÉBEC inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a demandé à la MRC de tenir une consultation publique relative à un projet d'élevage porcin sur le lot n° 1 957 772 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 septembre 2021 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

377-11-2021

378-11-2021

CONSIDÉRANT QU'un rapport de consultation a été produit par la MRC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé ledit rapport de consultation publique.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Intégration de la rue des Érables aux infrastructures municipales

379-11-2021

CONSIDÉRANT LA consultation publique tenue le 19 octobre dernier afin de présenter l'option d'intégrer les infrastructures d'égouts et aqueduc sur la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE les résidents ont été invités à voter sur ce projet et que les résultats du vote sont de 11 contre et 9 pour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Pierre Dufresne et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la rue des Érables ne sera pas intégrée dans les infrastructures municipales.

ADOPTÉE

10.2 Support aux procédures judiciaires – Transbordement de propane

380-11-2021

CONSIDÉRANT LE dossier de cessation des opérations de transbordement de propane au cœur du village est présentement en procès;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le nouveau conseil continuera de supporter les procédures judiciaires jusqu'au règlement de ce dossier.

ADOPTÉE

10.3 Efforts prioritaires Sureté du Québec

381-11-2021

CONSIDÉRANT LA demande du Sergent Jetté de la Sureté du Québec d'Acton Vale concernant nos priorités locales pour 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que nous demandons à la Sureté du Québec de mettre les efforts prioritaires sur la sécurité routière, la vitesse et les vols.

ADOPTÉE

382-11-2021

10.4 Urgence de travaux - Cours d'eau BR31 pour le rang du Carré

CONSIDÉRANT QUE l'écoulement des fossés sur le rang du Carré est quasi inexistant et que des travaux de fossés d'urgence au cours d'eau BR31 devraient être complétés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Jodoin, APPUYÉ par madame Kelly Huard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que nous demandons à la MRC de bien vouloir prendre en considération cette demande urgente, malgré les délais du 15 septembre dépassés.

ADOPTÉE

Monsieur Éric Jodoin se retire de la table des délibérations.

383-11-2021

10.5 Dénéigement de la borne sèche – Rang de la Chute

CONSIDÉRANT LES deux (2) soumissions reçues pour le déneigement de la borne sèche de la rue de la Chute se détaillant comme suit :

- Dénéigement Lacoste : 790 \$ plus les taxes;
- Travaux à forfaits JH : 900 \$ plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE ce contrat soit octroyé à l'entreprise Lacoste;

QUE soit mandatée madame Caroline Dubois, directrice générale, à signer tout document concernant ce dossier.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

384-11-2021

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'octobre 2021.

ADOPTÉE

385-11-2021

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par monsieur Éric Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 21 h 13.

ADOPTÉE

Robert Leclerc
Maire

Caroline Dubois
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Caroline Dubois directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.